

Initiatives parlementaires

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 17 h 36, il est de mon devoir d'informer la Chambre que, conformément au paragraphe 81(19) du Règlement, les délibérations sur la motion à l'étude sont terminées.

Puisqu'il est 17 h 36, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte-Claire, Lib.) propose:

Que la Chambre, reconnaissant le droit fondamental à la liberté religieuse de tous les Canadiens et Canadiennes et la courageuse contribution des anciens combattants canadiens de toutes les confessions, exhorte la Légion royale canadienne et ses filiales à revenir sur leur décision récente et à permettre à tous les membres de pénétrer dans leurs locaux sans avoir à retirer le couvre-chef dont le port est prescrit par leur religion, y compris le turban des sikhs et la kippa des juifs.

—Madame la Présidente, je vais partager mon temps de parole avec la secrétaire d'État au Multiculturalisme et à la Situation de la femme.

Même si je représente fièrement la circonscription de Windsor—Sainte-Claire, ce n'est pas là que j'ai grandi. J'ai grandi dans une petite ville, un village en fait, Thamesville, en Ontario, dans la circonscription de Chatham—Kent. J'ai grandi sur une ferme, dans un merveilleux foyer entourée de parents et de quatre soeurs affectueux, dans un village bienveillant de seulement 1 000 âmes. J'ai grandi en pensant que notre mode de vie, le mode de vie de ma famille, les relations que nous entretenions entre nous et avec les membres de la famille élargie, les expressions que nous utilisions, la nourriture que nous mangions et les choses que nous faisons étaient représentatifs des Canadiens.

Cependant, quand j'ai grandi et que mon monde personnel a changé, ma perception de l'identité canadienne s'est modifiée radicalement. Mes parents ont adopté trois fils, mes frères, qui sont fiers d'être des autochtones canadiens. Je suis allée à l'université. Je me suis liée d'amitié avec des hommes et des femmes de couleur, de religions et d'origines diverses. J'ai épousé un juif et j'ai élevé avec lui une fille dans le nouveau monde multiculturel.

La boucle s'est bouclée le jour où je me suis liée d'amitié avec des immigrants de fraîche date venant d'Irlande. Je leur ai rendu visite chez eux. J'ai observé leur mode de vie, les relations qu'ils nouaient entre eux, les expressions qu'ils utilisaient, leurs liens avec la famille élargie, leur cuisine. À ma grande surprise, je trouvais en eux mes origines. Il y a encore dans ma vie des choses qui me rattachent aux Shaughnessy et aux Brennan qui sont venus au Canada dans les années 1840, ainsi qu'aux Murray et aux Brady qui sont arrivés ici au début du siècle.

J'ai constaté alors que, Canadienne de la cinquième génération du côté maternel, j'étais différente. Je me suis rendu compte que j'étais un produit de mon héritage, dont j'avais tout lieu d'être fière. Être fière de mon héritage, c'est aussi être fière de ce que je suis devenue. Mon héritage fait partie intégrante de la mosaïque canadienne.

Au cours des siècles, d'énormes vagues d'immigration ont déferlé sur le Canada. Les premiers arrivés ont été les peuples autochtones, puis sont venus les Européens. D'autres sont venus du Moyen-Orient, de l'Afrique, de l'Inde, du Japon, du Vietnam, de la Corée, de Chine et d'ailleurs en Orient. Ils y ont apporté leur patrimoine, leur culture et leurs croyances religieuses. Comme beaucoup d'entre eux, mes ancêtres maternels ne sont pas venus ici de leur plein gré, mais à cause de la persécution en Irlande.

• (1740)

Ils fuyaient une famine artificielle, avaient perdu leurs biens et cherchaient un coin de terre où ils pourraient jouir de la liberté économique et pratiquer leur religion.

C'est une des raisons qui amènent les gens à venir s'établir au Canada aujourd'hui. Je pense qu'il est du devoir de tous les Canadiens de bien les accueillir et de bien accueillir leur patrimoine et leur religion, de respecter leurs traditions et de leur permettre de les pratiquer, tout comme mes arrière-arrière-grands-parents avaient le droit d'aller à la messe, de danser la gigue, de boire de la bière et de vivre en paix dans notre pays.

Cette motion ne porte pas uniquement sur la Légion canadienne. Elle porte aussi sur le Canada, sur notre multiculturalisme et sur notre tolérance envers autrui. En 1993, lors du jour du Souvenir, la filiale Newton de la Légion royale canadienne à Surrey, en Colombie-Britannique, a refusé d'admettre dans ses locaux quatre anciens combattants sikhs, à cause du turban qu'ils portaient par respect de leur religion.

Il s'agissait d'un Indien, qui avait été technicien dans l'armée de l'air, mais qui était à la retraite, et de trois sikhs, qui étaient d'anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale. Devant cette situation, 13 autres anciens combattants ont quitté les locaux de la filiale pour manifester leur appui envers les anciens combattants sikhs.

La tradition veut que les gens qui entrent dans les locaux d'une filiale de la légion retirent leur couvre-chef par respect pour leurs compagnons morts au combat. Le 31 mai 1994, des délégués au congrès national de la Légion royale canadienne ont voté contre un statut qui avait été révisé par le conseil exécutif national et qui aurait obligé les 1 700 filiales de la légion à admettre dans leurs aires publiques les personnes qui portent un couvre-chef par respect de leur religion.

Aujourd'hui, 5 à 10 p. 100 seulement des filiales de la légion s'opposent au port du couvre-chef prescrit par une religion. Ces filiales estiment que, en permettant le port de ces couvre-chefs, on manque de respect envers les soldats canadiens morts au combat. Elles font valoir qu'elles ont le droit d'appliquer une telle décision, puisqu'elles sont des clubs privés. Elles disent que, puisqu'elles ont procédé à un vote démocratique sur la question, la majorité doit l'emporter.

Le Congrès juif canadien et la World Sikh Organization sont conscients du fait que cette décision ne représente pas l'opinion de tous les anciens combattants et qu'elle ne lie pas toutes les filiales de la légion. Je ferai remarquer que, dans la zone 10 du